

réellement payantes et apportent un réel changement.

Pour répondre à vos questions, une campagne de sensibilisation et de diffusion des résultats a effectivement été lancée à la suite de cette étude. Elle se fait via la diffusion d'une capsule vidéo reprenant les résultats principaux, une audition des chercheuses au Parlement, la publication d'articles scientifiques dans différentes revues ou encore des contacts entre les chercheuses de l'ULB et d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Je ne peux pas m'avancer pour l'IEFH qui dépend du niveau fédéral, mais en ce qui concerne les personnes de contact genre, le Comité femmes et sciences ou encore l'ARES se sont saisi de cette problématique depuis quelques années à travers la rédaction de rapports permettant d'avoir une vision chiffrée de la situation à travers le partage d'un guide de bonnes pratiques ou encore à travers des groupes de travail sur des thématiques comme la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ou encore les critères de régulation de la recherche.

Le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) bénéficiant d'une personne de contact «genre» et étant membre actif du Comité femmes et sciences (CF&S), il dispose de nombreuses statistiques genrées qu'il présente d'ailleurs à différentes occasions, lors de présentations ou de colloques. Un système de quotas a déjà été étudié dans le secteur de la recherche, voire instauré dans certains cas. Les différents établissements et le FNRS sont particulièrement attentifs à la composition des jurys et des commissions. Au FNRS, des analyses sont systématiquement faites pour éviter toute discrimination de genre lors de sélection de dossiers.

Enfin, les personnes de contact «genre» et le Comité femmes et sciences disposent maintenant d'une reconnaissance et d'un poids non négligeable auprès de leurs autorités qui rendent plus faciles les initiatives pour réduire les inégalités. Ainsi, leurs actions permettent d'instaurer un système plus égalitaire. L'ouverture récente d'un master en études de genre contribue fortement à ce système en apportant à travers les mémoires des étudiants des bases scientifiques pour lutter contre des discriminations de genre.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, vous faites le constat très fort selon lequel seule une mesure contraignante pourra clairement avoir des effets. Je vous encourage donc à poursuivre vos efforts dans la foulée de ce que nous avons déjà réalisé, telles l'audition que nous avons organisée ou la vidéo que nous avons visualisée. Je vous encourage à partager largement cette vidéo, y compris auprès des membres de notre commission et de l'ensemble de ce Parlement.

Les autorités doivent avoir un message clair et non ambigu si elles veulent être en mesure d'affronter toutes les résistances qui sont, pour la

plupart, également culturelles. Sensibiliser et informer, c'est bien, mais nous devrions aller plus loin. Les chercheuses que nous avons entendues ont évoqué la création d'un fonds de recherche lié à un système dans lequel nous pourrions nous inscrire et qui serait dédié à la «*slow science*». Cela permettrait de sortir un peu de ce système hyper concurrentiel axé sur le *ranking* et qui fait malheureusement encore une fois la part belle à la part masculine de notre société. Des idées ont été évoquées lors de l'audition et lors de notre débat. Je pense qu'elles mériteraient d'être prises en compte.

Plus largement, nous devons continuer à nous interroger sur les raisons pour lesquelles les filles ne s'engagent pas davantage dans les métiers scientifiques et technologiques ou, si elles s'y engagent, les raisons pour lesquelles elles abandonnent en cours de carrière. Il serait peut-être important de les soutenir et de les accompagner.

3.18 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias, intitulée «Écoles supérieures d'art, exigences des standards européens et lien avec l'emploi»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur les éléments déjà soulevés par Mme Potigny au sujet du rapport de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) sur les écoles supérieures des arts (ESA). Vous avez indiqué dans votre réponse que vous mettriez en place un groupe de travail, mais certains points me semblent mériter des précisions.

Pour se conformer au décret de Bologne, les études d'art ont été scindées en un bachelier de trois ans et un master d'un an. Cependant, l'AEQES juge la différence entre les deux niveaux d'étude encore difficilement perceptible. Cette situation est notamment due au fait que la recherche qui caractérise le master peine à trouver sa place dans le secteur des arts en Belgique francophone. L'AEQES avance donc quelques recommandations afin d'améliorer la situation; elle suggère d'accentuer la différence entre bachelier et master en allongeant les masters de théâtre d'un an afin d'y intégrer l'initiation à la recherche dans le domaine des arts ainsi qu'un travail de fin de cycle du niveau du master. Que pensez-vous de cette suggestion d'allongement? Si vous envisagez de la suivre, avez-vous déjà prévu une estimation de son coût budgétaire?

L'AEQES recommande également de veiller davantage à la mobilité internationale des étudiants en art, qui est assez faible en Belgique fran-

cophone; quelles solutions préconisez-vous à cet effet?

Enfin, l'AEQES propose l'instauration de mécanismes d'évaluation plus formels et aptes à garantir l'anonymat. Outre ces questions tirées du rapport de l'AEQES, il serait intéressant d'examiner le nombre d'ESA en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que le nombre de jeunes qui y sont formés. Par exemple, quelque 150 comédiens sont formés chaque année dans notre Fédération; d'après les artistes et les responsables du secteur, ce nombre serait trop élevé. Certains, même parmi les professeurs des ESA, estiment que nous formons quelques acteurs extraordinaires, mais aussi de nombreux futurs chômeurs ou du moins des jeunes qui devront longtemps «tirer le diable par la queue».

Notre enseignement supérieur offre des formations de qualité et ne vise évidemment pas seulement à la mise à l'emploi de ses étudiants, mais la réflexion mérite d'être lancée. Existe-t-il déjà une analyse incluant les données des organismes régionaux chargés de l'emploi par rapport à une éventuelle pléthore ou pénurie de personnes formées dans nos ESA?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias. – Je vous remercie pour cette question proche des préoccupations de Mme Potigny, qui a également parcouru attentivement le rapport de l'AEQES que vous citez. Comme je l'ai mentionné le 13 décembre dernier, il est nécessaire de clarifier la chronologie des différentes étapes. Le rapport date en réalité du 13 octobre 2007. Une partie des visites des experts dans les établissements sont donc antérieures à l'application définitive du décret «Paysage». Dès lors, l'instantané présenté dans le rapport est déjà quelque peu obsolète. Les ESA sont d'ailleurs très conscientes des enjeux, comme mentionné explicitement à la page 23 du rapport.

Cela étant, l'AEQES épingle, d'une part, une série de difficultés qui font déjà l'objet d'un groupe de travail composé de membres de mon cabinet, des directions et du collègue des commissaires et des délégués du gouvernement. D'autre part, l'AEQES souligne à la même page que le monde professionnel est globalement satisfait de la qualité des formations dispensées dans les ESA. Tâchons donc d'avoir une vision nuancée, et non binaire, de la situation.

Concernant la recherche en art, j'ai débloqué une enveloppe annuelle de 260 000 euros, indexés depuis l'année dernière, pour la création d'un fonds de recherche en art. Cette dimension progresse donc progressivement. Quant à la mobilité internationale, elle est très variable d'un domaine à l'autre et d'une institution à l'autre. Le constat de l'AEQES doit être nuancé, car son rapport ne concerne que les domaines du théâtre, de

l'audiovisuel et du cirque. Pour le reste, je m'en tiens à la déclaration de politique communautaire et aux signaux que je perçois du terrain, en me conformant à la stratégie de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) selon laquelle les initiatives doivent aller du bas vers le haut.

Enfin, vous semblez vouloir soumettre à tout prix la culture et la production culturelle à des impératifs économiques. Je suis rationnel et ne tiens pas à rouvrir le débat sur l'exception culturelle. Néanmoins, ce n'est pas ma vision du système d'enseignement supérieur des arts, et de la culture en général, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les comédiens et les étudiants en ESA savent à quel point il est compliqué de trouver un métier répondant à leurs aspirations financières.

Lors de l'émission «*L'invité de Matin Première*», un lauréat des Magritte du cinéma disait qu'un réalisateur qui touchait des droits d'auteur voyait ses allocations de chômage diminuer. Il parlait du fait que le chômage était un invariant.

Il faut réfléchir au statut de l'artiste. Tout à l'heure, nous abordions les quotas INAMI, mais il faudrait un statut de l'artiste qui intègre cette particularité de période de travail et de période sans travail durant laquelle la recherche d'emploi est particulièrement limitée puisque le chômage n'est pas considéré de manière globale – et je ne pense pas qu'il y ait une volonté de fraude. Ce statut-là devrait être mis sur la table après les élections du 26 mai prochain en espérant que les représentants qui seront présents au gouvernement fédéral se montrent plus attentifs à cette question que ceux qui y sont aujourd'hui.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Monsieur le Ministre, le nombre d'étudiants formés à ces études a fait l'objet d'une discussion avec des représentants de l'Union des artistes du spectacle (UAS). D'après eux, nous devrions nous demander si nous ne formons pas trop d'étudiants. Toutefois, la formation ne vise pas uniquement à accéder à un emploi. Lundi, nous avons tenu un très long débat en commission de la Culture. Je déposerai une proposition de motion appelant à ouvrir le dialogue avec les institutions. Vous avez raison, il faut demander une simplification du système d'accès au chômage avec le statut d'artiste. Obtenir ce statut est difficile et ensuite de nombreux contrôles sont menés avec des normes iniques imposées par le pouvoir fédéral.

3.19 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias, intitulée «Recherche doctorale en entreprise»